

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2021\_ 01 05

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,**  
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. VISOVIC, MAIRE.

**PRÉSENTS** : M. VISOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISOVIC, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. KONTE, Mme PERUGIEN.

**EXCUSÉS** :  
M. DRAME.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :  
Mme SAKHO-CAMARA, qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.  
M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA.  
Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.  
Mme SAFI, qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI.  
M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à M. BOUTET.  
Mme RENIER, qui a donné pouvoir à M. BOUTET.

Sortie de Mme VICTOR-LEROCH pour le point n° 16.  
Sortie de M. TRIEU pour le point n° 29.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MONIER

**9) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 RELATIVE À LA PHASE 2 DU PROJET DE  
RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ALLÉE-DES-BOIS  
(INSTALLATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES)**

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU le budget communal,*

*VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,*

*VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne du 24 mai 2019,*

*VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020\_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,*

*VU la circulaire du 22 avril 2021 du préfet de Seine-et-Marne portant sur les dispositions de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2021,*

*CONSIDÉRANT que le déplacement de l'école maternelle de l'Allée-des-Bois est indispensable afin de permettre la transformation du quartier dans le cadre du NPNRU, que la phase 2 de ce projet de reconstruction est estimé à 137 000 €, et qu'il est sollicité une subvention de 109 600 € (80 %),*

*CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités thématiques subventionnées par la DSIL 2021,*

*CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée pour le projet est d'un montant supérieur à 50 000 €,*

*CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 14 juin 2021,*

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le montant total prévisionnel du projet estimé à 137 000 €.

**AUTORISE** le maire à présenter une demande de subvention de 109 600 € auprès de l'État dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

